Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Coulonges - Tome I

Coulonges, chât., m^{in}, f. et étang, c^{ne} de *Saint-Fraimbault-de-Prières,* à 2 kil. S. du bourg, près de la route de Lassay. — Le ruiss. de Coulonges joint l'Ollon après un parcours de 1 430 m. — *Lieu, terre et seigneurie de Coullonges, en la baronnie de Maine-la-Juhée,* 1463 (Chart. de Montgiroul). — *Le chasteau de la court de Coullonge,* 1522 (Lib. fundat., t. IV, f. 58). — *La maison et manoir de Coullonge,* 1523 (Chart. de Montgiroux). — *Coulonge,* chât., chapelle fondée, pont sur le ruisseau de Gueletain, étang, m^{in}, croix sur la route de Lassay (Jaillot). Le seigneur déclare en 1463 que C. est « lieu noble et d'ancienne noblesse, à cause duquel il a justice et juridiction et plusieurs hommes et subjets, et aussi plusieurs droits, prérogatives et prééminences en la paroisse et en l'église ». — La maison et manoir seigneurial comprend en 1571, « salle basse, cuisine, boulangerie, trois chambres et greniers sur le tout ; moyenne et basse justice ». On signale aussi en 1540 : « bois de haulte fustaye et buissons (12 journaux), landes (30 journaux), moulin et estangs ». Il n'y avait à relever de Mayenne que la partie du domaine comprise entre le chemin de Mayenne à Lassay et la rivière de Villette. Le seigneur de C. fut débouté par arrêt du parlement au profit du seigneur de l'Ile-du-Gast du titre de fondateur de l'église, mais maintenu dans le droit aux prières nominales. — La chapelle de Sainte-Barbe de Coulonges, dite aussi des Séez, fondée par Michel Bouin, prêtre de Mayenne, et décrétée le 18 octobre 1522, était desservie d'abord dans l'église paroissiale, mais à condition que les deux messes se diraient dans la chapelle du château, dès qu'il y en aurait une, ce qui n'eut lieu qu'au milieu du XVII^{e} s. Parmi les chapelains : Jean d'*Anthenaise,* † 1559. — Philippe de *Troisverlets,* prêtre habitué à Saint-Paul de Paris, 1669, † 1686. — Gilles *Billard,* prêtre de l'Oratoire, demeurant au Mans, 1686, démissionnaire, 1691. — Julien *Billard,* demeurant à Paris, rue des Sept-Voies, 1691, 1694. — François *Guillochon,* curé de la Ferté-Bernard, 1716, 1741.

Seigneurs : Jean de Coulonge (?), de *Coulongeio,* témoin à Mayenne, XIII^{e} s. — Geoffroy de Coulonge, écuyer, 1387, 1388. — Jean de Coulonge, 1415. — Fouquet de Coulonge, 1455, mari de Guillemette Le Bitoux, dame de Saint-Ouen-le-Brisoul, du Plessis-Fresnel en Préaulx, de Pincesme en Ballée, veuve, 1468. — Jean de Coulonge, 1459. — Bertrand de Coulonge, 1486, 1490. — Gilles de Mathan, mari de Jeanne de Coulonge, 1482, 1490, veuve, 1510, 1522. — Nicolas de M., mari de Jacquine d'Estouteville, dame de Briquebec, 1534, veuve, 1540. — Joachim de M., 1546. — François de l'Ile-du-Gast, 1559, 1569, mari de Renée de Jonchères, veuve, 1572, 1584. — Louis de Montécler, 1593. — Urbain de Laval, maréchal de Boisdauphin, 1602. — Catherine de Thomassin, femme de François d'Averton, seigneur de Belin, par acquisition d'Urbain et de Philippe de Laval, 1617. — Françoise d'Averton, dame de Sacy et de Coulonges, 1626 ; veuve de François de Vauquelin, elle donne en 1635 une partie du domaine à Philippe de Troisverlets, qui fut fermier général du duché de Mayenne, et dont la veuve, Marie Richard, vivait en 1645, 1660. — Pierre de Troisverlets, 1669. — Jean-Baptiste Le Jariel, conseiller en la cour des aides, seigneur de Forges, 1690, 1703. — Guy-Michel Billard de Lorière, chevalier, seigneur de Vaux, Charenton, Coulonges, etc. Marie-Louise Billard de L. légua Coulonges en 1813 à Jean-Armand de Hercé, son neveu.

Tit. communiqués par M. le comte de Robien, de Montgiroux. — *Insin. eccl.* — Bibl. nat., Pièces orig., 19 804. — Arch. nat., P. 1 334/1. — *Bull. de la Comm. hist. de la M.,* t. III, p. 244.